Formation continue de l'ARLD
Conditions générales

1. Inscriptions et participation

Les formations organisées par l'ARLD sont en premier lieu ouvertes aux membres de l'ARLD. Les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

En cas d'arriéré de paiement de la cotisation annuelle de membre, l'ARLD se réserve le droit d'annuler l'inscription à la formation.

En s'inscrivant, les membres s'engagent à avoir lu et à respecter les termes des présentes conditions générales.

2. Organisation et programme des formations

Le contenu de chaque programme de formation est déterminé par le·la formateur·trice.

Les formations peuvent avoir lieu en présentiel ou en distanciel.

L'ARLD se réserve le droit d'apporter des changements au programme de la formation, ainsi qu'à sa forme.

3. Acquittement de la facture de formation

Les factures de formation doivent être obligatoirement réglées 10 jours avant la date de la formation.

4. Retard dans le paiement

Les factures non réglées avant la formation induisent des tâches supplémentaires pour le secrétariat administratif et celles-ci ont un coût pour l'Association. L'ARLD se réserve le droit de facturer des frais de rappel à hauteur de Fr. 20.-. Pour rappel, tant que le paiement n'a pas été effectué, l'accès aux documents nécessaires à la formation n'est pas accordé.

En cas de non-paiement, la formation ne pourra pas être suivie.

5. Désistement

Toute inscription à une formation constitue un engagement de la part du·de la participant·e. Hormis des raisons majeures, notamment liées à la maladie, tout·e participant·e s'étant inscrit·e à une formation est tenu·e d'y participer.

Le nombre de participant·e·s aux formations étant limité, les annulations tardives non motivées ont pour conséquence de prendre la place d'une autre personne et d'engendrer des démarches administratives supplémentaires.

Jusqu'à 30 jours avant la date de la formation, l'annulation ne donne lieu à aucun frais et doit être effectuée directement par le·la membre sur l'espace membre. Passé ce délai, l'annulation doit être motivée et communiquée par courriel au

secrétariat de l'ARLD romande. Les cas de force majeure restent réservés. Un désistement entre deux sessions d'une même formation ne sera pas remboursé.

Délai avant la date de la formation	Conséquence
Plus de 30 jours	Annulation gratuite via le portail des membres.
Entre 30 et 7 jours	Annulation par email. 50 % des frais de formation dus, jusqu'à un maximum de Fr. 200.-
Moins de 7 jours	Annulation par email. Intégralité des frais de formation due, aucun remboursement
Annulation pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical	Annulation par email. Remboursement intégral, moins Fr. 50.- de frais administratifs

6. Annulation de la formation par l'ARLD

L'ARLD se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participant·e·s est insuffisant, ou pour tout autre motif indépendant de sa volonté. La totalité de la formation est remboursée aux personnes inscrites.

7. Attestation de formation continue

Les attestations ne sont délivrées que si le·la participant·e a suivi la totalité de la formation.

Les attestations sont disponibles en téléchargement sur l'espace membre une fois que la présence du·de la participant·e a pu être validée par le secrétariat général.

8. Support de formation

Les supports de formation sont destinés exclusivement à l'usage personnel des participant·e·s.

Ils sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle. Sauf autorisation écrite préalable de l'ARLD et/ou de l'auteur·trice concerné·e, il est interdit de les reproduire, copier, diffuser, transmettre, publier, mettre à disposition de tiers, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (papier, numérique ou autre).

Les participant·e·s s'engagent à ne pas partager les supports de formation avec des personnes n'ayant pas participé à la formation, ni à les utiliser dans un autre contexte que leur formation personnelle.

9. Assurance et responsabilité

Aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant·e·s dans les locaux de la formation n'est assumée par l'ARLD.

Assurances : les participant·e·s sont responsables des dommages éventuels causés aux équipements et matériels confiés.

10. Non-membres

Si, 30 jours avant le début de la formation, des places sont encore disponibles, la formation est ouverte aux logopédistes non-membres de l'ARLD. Une majoration supplémentaire de Fr. 300.- est appliquée aux non-membres pour participer à la formation. La validation de l'inscription est effective dès le paiement de la formation, qui doit se faire dès réception de la facture.

Les non-membres qui adhèrent à l'ARLD au plus tard un mois après la formation se voient rétrocéder cette majoration sur le prix de leur cotisation annuelle.

Les non-membres reçoivent leur attestation par email.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées en tout temps.

Approuvé par le Comité stratégique, septembre 2026.